



N° 2022-40

SITCOM
Région d'Argentan**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARGENTAN**

Le 13 octobre 2022, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation :
28/09/2022

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Thierry CLÉREMBEAUX, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Jacques DROUIN, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Claude FEROUELLE, Philippe GRANDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Hervé LASNE, Xavier LE MENAHES, Jean-Luc LEMERCIER (suppléant), Gilles MALLET, Isabelle MOITEAUX, Jacques PRIGENT, Jacques VIMONT.

Nombre de délégués en
exercice :
30

Absents : Jean-Marc BISSON, Daniel BERRIER, Karine BOURDELAS, Valérie CHESNEL, Hubert CHRISTOPHE, Sylvain GAUDIN, Frédéric GODET, Jean-Pierre LEROUX, Clotilde MICHEL, Jean-Louis PITEL.

Nombre de délégués
Présents :
21

Objet : Création d'un poste dans le cadre du parcours emploi compétences (PEC)

Nombre de suffrages
exprimés :
21

Lors des conseils syndicaux de février et mars 2022 lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget, il a été présenté un organigramme des services du SITCOM et une proposition de renforcement des équipes techniques et administratives par des contrats PEC (parcours emploi compétence). Or lors du vote en mars 2022, le SITCOM a appris que les contrats PEC étaient suspendus et qu'il était nécessaire d'attendre de connaître les nouvelles modalités proposées par le gouvernement. En septembre 2022, un nouveau décret a été promulgué et les contrats aidés PEC ont vu de nouvelles modalités de mise en œuvre. Désormais, le contrat aidé se base sur un temps de travail de 26h/semaine avec une aide entre 30 à 50%. En mars, l'aide était basée sur 30h/semaine et jusqu'à 80%.

Durant les mois écoulés, le service administratif a vu un accroissement de son activité dû au démarrage du nouveau marché de collecte des déchets et la mise en œuvre des opérations de distributions des composteurs. De plus, l'année 2023 sera également riche en projet comme la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets comprenant de la sensibilisation et de la communication sur cette thématique ainsi que la poursuite d'information sur les campagnes de distributions de composteurs. Par conséquent, la direction du SITCOM soumet la proposition d'embauche d'une personne éloignée de l'emploi pour un contrat à durée déterminé de 9 mois à compter du 31 octobre 2022. Le temps de travail serait de 28h par semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ce contrat s'accompagnerait également d'un plan de formation permettant d'acquérir et d'approfondir des connaissances et des compétences :

- Une formation sur le logiciel métier Gided, il permet de recenser les utilisateurs des déchèteries du territoire.
- Une formation interne sur la gestion des déchets (tri des déchets, prévention et réduction de ces derniers, schéma de collecte et lieu de traitement).
- Une formation sur la gestion des publics difficiles pour permettre de répondre et de gérer des situations délicates lors de réclamations d'usagers sur la non collecte

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le :

.....

Et publication ou
notification du :

.....

de leurs déchets, le refus d'accès en déchèterie, la paiement de la taxe des ordures ménagères ...

- Une formation de remise à niveau sur les logiciels Word et Excel et à voir pour une formation d'approfondissement de ces outils métiers.

Durant son contrat, la personne sera incitée à s'inscrire pour passer les concours de la fonction publique.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver l'embauche d'une personne éloignée de l'emploi, pour un contrat déterminé et aidé dit « parcours emploi compétence » de 28h/semaine pendant une durée de 9 mois à compter du 31 octobre 2022.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La création d'un poste dans le cadre du parcours emploi compétences (PEC) à temps non complet soit 28h/semaine, pour une durée de 9 mois à compter du 31 octobre 2022,
- Autorise le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir les aides de l'Etat,
- Autorise le Président à signer le contrat de recrutement de l'agent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président

